



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 2, CHEMIN DU TRAIT-CARRÉ**

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le 7 avril 2026 à 19h30 à l'hôtel de ville de Saint-Joachim, 172 rue de l'Église, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joachim statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **2, chemin du Trait-Carré (lot 3 814 369), Saint-Joachim**
 - Dérogation mineure visant à autoriser un bâtiment principal à 5,16 et 5,17 mètres de la ligne de lot, considérant qu'en vertu des dispositions du règlement de zonage 235-95, la norme est établie à 6 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire.

Donné à Saint-Joachim, ce 20^e jour du mois de mars 2026.

Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 20 mars 2026 aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de mars 2026.

Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier